

Tarif de l'accise canadienne.—Voici le tarif de l'accise au 8 avril 1952:—

Spiritueux (par gallon de preuve).....	\$12-00	Employés directement dans la fabrication de préparations de toilette ou de cosmétiques pour lesquels il faut payer une taxe d'accise en vertu de l'Annexe I de la loi sur la taxe d'accise (par gallon de preuve)	Libres
Spiritueux employés en entrepôt d'accise par des fabricants brevetés (par gallon de preuve).....	1-50	Brandy canadien (par gallon de preuve)...	10-00
Spiritueux employés en entrepôt d'accise pour la fabrication de parfum (par gallon de preuve).....	Libres	Malt, tout, à l'arrivée à la brasserie (par livre).....	0-21
Spiritueux employés en entrepôt d'accise pour la fabrication de compositions chimiques approuvées (par gallon de preuve)	0-15	Boisson de malt ou bière, brassée en tout ou en partie, à partir de toute substance autre que le malt (par gallon impérial)...	0-42
Spiritueux vendus à des pharmaciens brevetés en vertu de la loi de l'accise pour servir exclusivement à la préparation de prescriptions pour médicaments et produits pharmaceutiques (par gallon de preuve).....	1-50	Tabac, ouvré, tous genres, sauf les cigarettes (par livre).....	0-35
Spiritueux distillés à partir du vin provenant de fruits indigènes et employés en entrepôt d'accise dans tout établissement pour le traitement du vin domestique (par gallon de preuve).....	Libres	Cigarettes, ne pesant pas plus de 2½ livres (par mille).....	6-00
Spiritueux importés et transportés dans des établissements en entrepôt d'accise (en plus de tout autre droit) (par gallon de preuve).....	0-30	Cigarettes, pesant plus de 2½ livres (par mille).....	11-00
		Cigares, tous (par mille).....	1-00
		Tabac brut en feuille, importé, maintenant frappé du tarif de douane seulement.	
		Tabac naturel canadien vendu en feuilles pour consommation (par livre).....	0-20

Un drawback de 99 p. 100 des droits d'accise payés peut être consenti à l'égard des alcools de fabrication canadienne titrant au moins la moitié plus que l'alcool de preuve, livré en quantités limitées aux universités, aux laboratoires scientifiques ou de recherches et aux hôpitaux publics reconnus, pour fins médicinales seulement.

Recette de l'accise.—L'année financière terminée le 31 mars 1952, le tabac, y compris les cigarettes, contribue pour environ 45 p. 100 à la recette de l'accise.

14.—Droits bruts d'accise perçus, années terminées le 31 mars 1947-1952

Détail	1947	1948	1949	1950	1951	1952
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Spiritueux.....	45,060,831 ^r	39,391,092 ^r	40,634,697 ^r	46,547,587 ^r	60,126,300	45,941,724
Honoraires de validation....	947,710	770,880	825,371	790,587	1,108,252	1,223,933
Bière ou boisson de malt....	2,511,311	3,819,875	3,740,065	3,678,316	2,745,851	3,812,065
Sirop de malt.....	91,700	67,878	61,825	—	—	—
Malt.....	49,208,816	53,625,293	55,853,055	56,018,202	65,409,427	73,748,003
Tabac (dont cigarettes).....	100,867,668	101,900,638	106,033,181	115,778,732	114,282,662	100,547,951
Cigarettes.....	294,844	215,479	207,823	203,043	203,945	162,968
Licences.....	39,690	37,468	39,115	38,241	38,009	36,092
Total¹	199,022,570^r	199,828,603^r	207,385,132^r	223,054,798^r	243,914,446	225,475,736

¹ Ces totaux ne correspondent pas aux droits nets d'accise indiqués au tableau 8, à cause de remboursements et de drawbacks et, dans le cas des spiritueux, d'une taxe de transfert comprise ici.

Statistique des licences et de la distillation.—La perception des droits d'accise permet aussi d'établir la statistique des licences d'accise et de la distillation.